

## Fiche Activité – Projet INTEGRE



**Auteur : SAVEY, Cécile, [cecile.savey@raiatea.sdr.gov.pf](mailto:cecile.savey@raiatea.sdr.gov.pf)**

**Site pilote concerné :**

Opunohu, Tairapu, Raiatea-Tahaa

**Titre de l'activité :**

**Mission d'appui technique pour la valorisation des déchets d'abattoir**

**Descriptif de l'activité :**

*Aujourd'hui en Europe, la réglementation oblige les pays membre à éliminer leurs déchets de façon vertueuse afin de protéger l'environnement.*

*La quantité de déchets générée par un abattoir bovin est de 50 à 100kg par bovin. A la tuerie seront abattues 4 bêtes / semaine soit entre 200 et 400kg de déchets. En l'absence de valorisation, ils seront enfouis.*

*Ce projet a pour but d'étudier une méthode peu coûteuse permettant de valoriser les déchets d'abattoir afin de protéger et de diminuer l'impact de la création de la tuerie sur l'environnement.*

**Objectifs (cf devis ADIV) :**

- *quantifier les déchets et effluents susceptibles d'être générés par l'activité*
- *apporter un appui sur les choix techniques pertinents pour optimiser la récupération des déchets à la source et leur traitements, dans le but de minimiser l'impact environnemental de la futur activité*

**Résultat INTEGRE auquel contribue l'activité :**

CONTRACT  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège BP 05, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie Téléphone : +687 06 00 00 Télécopieur : +687 06 38 18	Antenne régionale de Suva Private Mail Bag, Suva, Iles Fidji Téléphone : +679 337 0733 Télécopieur : +679 337 0021	Antenne régionale de Pohnpei PO Box Q, Honiara, Pohnpei, 96941 FM, États fédérés de Micronésie Téléphone : +691 3807 523 Télécopieur : +691 3808 725	Bureau national de coordination aux Iles Salomon PO Box 1468 Honiara, Iles Salomon Téléphone : +677 25543, +677 25574 Télécopieur : +677 25547
--	---	---	--

Courriel : [spc@spc.int](mailto:spc@spc.int)  
Site Web : [www.spc.int](http://www.spc.int)



*R1, R2, R5, R6, R8, R9, R11, R13, R14, R15 et R16 : Identification des principales menaces liées à l'abattoir (consommation énergétique et d'eau, déchets générés), mise en place d'une gestion intégrée des déchets de l'abattoir (et possiblement des élevages) soit la mise en place d'un processus de développement durable.*

**Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :**

*Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement en diminuant l'impact dû à la création d'un abattoir et celui lié à l'activité d'élevage*

*Contribuer au développement durable de Raiatea-Tahaa*

**Partenaires :**

*Service du Développement Rural, Ministère de l'agriculture*

**Coût de l'activité et financements envisagés :**

**Action 1 :** *prise de connaissance du projet :*

- *Élaboration d'un guide d'entretien*
- *Quantifier les déchets et effluents susceptibles d'être générés par l'activité*
- *Étude des contraintes en termes de prescriptions environnementales, de règle d'urbanisme...*
- *Analyse du cadre réglementaire en Polynésie*

**Action 2 :** *Conception du projet d'abattoir à faible impact sur l'environnement en particulier en optimisant la récupération des déchets à la source et leurs traitements/valorisation*

- *Économiser l'eau : réfléchir à la conception des installations à laver afin de minimiser la consommation d'eau et aux matériels utilisés (débit, pression, CIP...), établir un mode opératoire pour le nettoyage du bâtiment, du matériel et du personnel*
- *Réduire au maximum la consommation de gaz et d'électricité : optimiser le rendement des chaudières, établir un système pour le préchauffage de l'eau sanitaire par des échangeurs de chaleur, panneau solaire (établir le besoin en énergie photovoltaïque), optimiser les débits et pressions d'eau chaude sanitaire (type de buse à utiliser...), COP de l'installation frigorifique, plan d'éclairage efficace/coût (nombre, qualité, positionnement, durée de vie, consommation...)*
- *Établir les mesures de dépollution de l'eau résiduaire : mesures de piégeage à la source, dégrilleur, optimiser la récupération du sang pour diminuer la contamination des eaux résiduaires en charge organique*
- *Établissement d'un plan de valorisation des déchets de l'abattoir (et de l'élevage) agronomique (bio fertilisant) ou énergétique.*

**Action 3** : formation du personnel sur les questions environnementales et d'hygiène, le nettoyage de la structure et du matériel, et suivi de l'impact environnemental réel (adaptation selon les résultats obtenus avec établissement pour chaque poste d'objectifs ciblés quand à la consommation d'eau et d'énergie)

Voir devis de l'ADIV

	Action 1	Action 2	Action 3 ....
1. Personnel			
2. Déplacement		360 000 TTC	360 000 TTC
3. Equipement			
4. Consommables			
5. Sous-traitance et prestations externes	380 160 TTC	750 000 TTC	2 050 000 TTC
5. Autres coûts directs (logement possiblement pris en charge par la mairie)		120 000 TTC	200 000 TTC

Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels.

**Planning** : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)

	2014 T3	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1
Action 1	x									
Action 2	x									
Action 3				x	x					
Action 4										
....										

### Acceptabilité et intégration locale :

*Demande de l'abattoir par la population locale depuis des années, avec divers projets n'ayant jamais abouti. Production de bio fertilisant pour les cultivateurs. Détermination d'actions concrètes pour préserver l'environnement pour les générations futures.*

### Bénéfices attendus pour les populations :

*Enjeux liés à l'environnement:*

- *déchets d'abattoir = bon fertilisant (diminution de l'utilisation d'engrais minéraux)*
- *diminution des nuisances*
- *protections des sources environnementales (eau potable...)*
- *consommation d'énergie propre moins polluante*
- *diminution des coûts de production*

**Pérennité (si applicable) : Ce projet permettra l'établissement de bonnes pratiques au sein de l'abattoir pour la protection durable de l'environnement et la diminution des coûts énergétiques et en eau liés à l'activité**

\*\*\*

### Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :

1. Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;
2. Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;
3. Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel
4. Etre au bénéfice des populations locales
5. Etre durable dans son utilisation de l'environnement
6. Présenter un potentiel de pérennisation
7. Présenter un bon rapport coût / efficacité
8. Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe
9. Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant
10. Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)